



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 603**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 14 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 742 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- De modifier l'article 15.15.2.3 Modalités d'application du règlement de zonage #603 afin de retirer l'alinéa 3 dudit article;
- De retirer l'article 15.15.2.4 Maintien du droit du règlement de zonage #603;
- De modifier l'article 15.15.8.3 Perte de droit du règlement de zonage #603 afin de retirer l'alinéa 3 dudit article;
- De retirer l'article 15.15.8.4 Maintien du droit (déclaration) du règlement de zonage #603.

*En bref, ce règlement supprime l'obligation pour les propriétaires de résidences de tourisme de remplir une déclaration annuelle de l'exploitant auprès de la Municipalité.*

Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

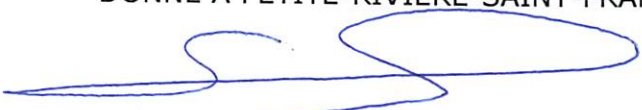
<b>Date :</b>	<b>Lundi le 10 juin 2024</b>
<b>Endroit :</b>	<b>Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)</b>
<b>Heure :</b>	<b>18 h 30</b>

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, LE 2 juin 2024

  
Stéphane Simard, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier